# FSC<sup>®</sup> – Bois Contrôlé RÉSUMÉ DU SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNABLE

### **Organisation:**

Industries G.D.S. inc. 6, chemin Qospem Pointe-à-la-Croix, Qc GOL 1L0 Code de certificat FSC

### Préparé par:

Sylvain Couturier scouturier@groupgds.com (418) 788-5906 poste 532

**Note:** Ce sommaire public a été préparé par l'organisation en amont de l'audit afin de rencontrer les exigences 6.1 et 6.2 de la norme FSC-STD-40-005 V3-1.

L'information s'y retrouvant a été vérifiée par l'équipe d'audit.

## 1 SYSTÈM DE DILIGENCE RAISONNABLE (SDR)

(Cette section a été préparée par l'organisation et vérifiée par l'équipe d'audit.)

1.1 Développement du Système de Diligence Raisonnable

Le SDR a été développé par:
∠'organisation
☐ Une tierce partie
Coordonnées de la tierce partie:

1.2 Description des changements apportés au SDR depuis le dernier audit

#### Changements au SDR

☑ Cocher si non-applicable (aucun changement au SDR depuis le dernier audit)

Résumé des changements apportés au SDR (ajout de nouveaux fournisseurs, changement dans le district d'approvisionnement ou à l'analyse de risque. Ajout/retrait de mesures de contrôle, etc.) :

Aucun changements n'ont été apportés depuis l'audit précédent.

1.3 Structure de la chaîne d'approvisionnement (compléter un tableau par site)

Nom du site et ID:	Industries GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	9
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible
Nom du site et ID:	Bois Granval GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	3
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible
Nom du site et ID:	Bois Marsoui GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	2
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible

#### 1.4 Description du Système de Diligence Raisonnable (SDR)

Zone d'approvisionnement	Niveau de risque	Analyse de risque applicable
Gaspésie (NA0605)	Cat 1 : Risque faible	Analyse de risque de la compagnie
	Cat 2 : Risque faible	(GDS).
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	
Gaspésie (NA0410)	Cat 1 : Risque faible	Analyse de risque de la compagnie
	Cat 2 : Risque faible	(GDS).
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	

#### 1.5 Procédure de gestion des plaintes

#### Procédure de gestion des plaintes

Le Responsable du bureau central reçoit les plaintes présentées par des tiers concernant le statut de « bois contrôlé » acheté par l'entreprise. Les renseignements déposés par le plaignant sont évalués à l'intérieur d'un délai de deux semaines suivant la réception d'une plainte. Advenant la pertinence de celle-ci, les vérifications terrains qui s'imposent sont réalisées dans un délai maximum de 2 mois et le fournisseur visé est exclu de la liste des fournisseurs G.D.S. jusqu'à ce qu'il ait été démontré que son bois ne provient pas d'une source litigieuse ou inadmissible telle que décrite à la section 8.1. L'organisme de certification (i.e. SAI-GLOBAL) sera informé de toute non-conformité relevée à cet égard.

Toutes les informations relatives au traitement des plaintes sont conservées dans les dossiers de l'entreprise pour une période d'au moins 5 ans. L'organisme de certification est également informé de toute non-conformité avec les exigences de bois contrôlé dans un territoire considéré à faible risque. Advenant que le bois contrôlé fasse l'objet de plaintes répétitives, le Groupe de scieries G.D.S. inc. révisera l'analyse de risque pour les territoires concernés.

#### 1.6 Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes

Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes		
Nom:	Sylvain Couturier	
Titre:	Coordonateur certification	
Adresse:	6 chemin Qospem, Pointe-à-la-Croix, Qc G0C 1L0	
Téléphone:	418-788-5906 x 532	
Courriel:	scouturier@groupgds.com	

#### 1.7 Mesures de contrôle mises en œuvre

Mesures de contrôle  Non applicable (L'organisation a désigné un risque faible pour tous ses districts d'origine et tous ses fournisseurs)		
Catégorie de risque	Mesures de contrôle	
1) Bois illégal		
2) Bois récolté en violation des droits traditionnels et humains		
3) Bois récolté de forêts ou des HVC sont menacées par les activités d'aménagement		

4) Bois provenant de conversion en plantation ou usage non-forestière				
5) Bois provenant de forêts contenants des arbres génétiquement modifiés				
6) Risque de contamination de boi la chaîne d'approvisionnement	s non contrôlé dans			
la chame d'approvisionnement				
1.8 Résumé des consultations des p	parties intéressées effe	ectuées par l'o	organisation	
Consultation des parties intéressé  ☑ Non-applicable (L'organisation Note : La consultation comme mes les catégories #2 et #3 n'a pu être	n'a pas effectué de co sure de contrôle est ob	ligatoire lors	que l'organisation s'approvisionne d	de zones ou le risque pour
1.9 Experts engagées par l'organisa	tion pour développer/	valider l'anal	yse de risque étendue et/ou les me	sures de contrôle
Experts  Non-applicable (Les SDR ne req	uièrent pas l'input d'u	n expert en v	ertu de FSC-STD-40-005 V3, clause	4.9)
Nom	Qualification		License/Accréditation	Service rendu
1.10 Vérification(s) terrain en forêt	par l'organisation – Ré	ésumé du pro	cessus et des constats	
Vérification(s) terrain en forêt  ☑ Non-applicable (Les mesures de	e contrôle de l'organisa	ation ne requ	irent pas de vérification terrain en	forêt)
Liste des unités d'aménagement vi	isitées :			
Justification de l'échantillonnage:				
Résumé des constats:				
Action prises suite aux non-conformités identifiées:				
Justification pour l'exclusion de do confidentielles:	nnées			
1.11 Vérification(s) sur site des foui	rnisseurs par l'organisa	ation – Résum	é du processus et des constats	
Supplier vérification  Non-applicable (Les mesures de	e contrôle de l'organisa	ation ne requ	irent pas de vérification chez les fo	urnisseurs)
Fournisseurs échantillonnés :				
Justification de l'échantillonnage:				
Résumé des constats:				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	·		·

Justification pour l'exclusion de données	
confidentielles:	
1.12 Demande d'extension du délai pour l'adoption des	analyse de risque du FSC
Extension	
Non-applicable. (L'organisation n'a pas demandé d'	'extension du délai de 6 mois)
Pays:	
Date d'approbation de l'analyse de risque du FSC:	
Date limite d'adoption (délai de 6 mois):	
Nouvelle date limite d'adoption : (+2 mois) :	
Circonstances hors du contrôle de l'organisation:	

Action prises suite aux non-conformités identifiées:

Approuvé par (Gestionnaire technique SAI Global):

# Annexe A: Analyse de risque

IMPORTANT. Une (ou plusiques) analyses de visque complète deixent être fournie à l'auditeur. Les vésumés d'analyse de
<b>IMPORTANT</b> : Une (ou plusieurs) analyses de risque complète doivent être fournie à l'auditeur. Les résumés d'analyse de risque ne sont plus permis. Seule l'information confidentielle peut en être retirée. L'analyse de risque sera publiée sur la base de données FSC une fois que SAI Global l'aura approuvée.

Doc ID: 7496 / Issue Date: Apr. 2017